Patrimoine et plus value

Par alain13
bonjour,
question : les parents décèdent, je paye la succession du patrimoine d'un appartement des parents, je le vends, dois-je payer la plus value ou non ? cordialement
Par yapasdequoi
Bonjour, En simplifiant : La plus-value est la différence entre le prix d'acquisition (que ce soit lors d'un achat ou lors d'une succession) et le prix de vente. Vous ne payez donc pas la plus-value.
Concernant la TAXE sur la plus-value, il y a un abattement pour durée de détention. Si la valeur déclarée lors de la succession est quasiment celle de la vente, il n'y aura pas de taxe à payer.
Par Hibou Joli
Bsr,

La plus-value est égale :

- A la vente
- Moins la valeur d'entrée dans votre patrimoine (cas présent valeur déclaration de succession)

Si la valeur de succession n'est pas sous évaluée (rare, car c'est un sport national) et que la vente intervienne quelques mois ensuite, il ne devrait pas y avoir de plus-value ni d'impôt qui à l'heure actuelle est de 36,2% (19 d'impôt proportionnel et 17,2 de contributions sociales). Son taux est dans la plupart des cas plus élevé que le taux des droits de succession, raison pour laquelle une sous-évalution serait fiscalement contre productive

Les abattements pour durée de détention sont hors sujet dans la mesure ou ils ne s'appliquent qu'a compter de la 6e année de détention du bien immobilier